

Cadmium : « Les Français sont trois à quatre fois plus contaminés que leurs voisins européens »

Collectif

Une proposition de loi pour limiter les risques d'exposition au cadmium sera discutée mardi 2 juin à l'Assemblée. Un collectif de malades du cancer du pancréas et de proches de victimes appelle, dans une tribune au « Monde », les autorités à mettre fin à l'anomalie française : les taux de cadmium et la progression des cas de cancers associés y sont anormalement élevés.

Nous ne sommes pas médecins. Nous ne sommes pas toxicologues. Nous ne sommes pas non plus politiques. Nous sommes des enfants qui avons enterré leur mère ou leur père trop tôt, des parents qui ont vu leur enfant ou leur conjoint partir trop jeune et des malades qui n'auraient pas dû l'être. C'est précisément pour cela que nous prenons la parole aujourd'hui, parce que toutes ces autres voix se sont déjà élevées, et qu'elles n'ont pas été entendues.

Alors maintenant, c'est à notre tour.

Nous sommes un collectif de citoyens victimes du cancer du pancréas. Une des causes avancées par les spécialistes pour expliquer cette multiplication des cas de cancer du pancréas, à un âge de plus en plus jeune : la surexposition au cadmium en France.

Ce métal lourd, présent dans les engrais phosphatés, s'accumule dans nos organismes : or il a été classé cancérigène certain pour l'être humain depuis 1993 par le Centre international de recherche sur le cancer. C'était il y a plus de trente ans. Il est également associé à un risque accru d'autres cancers : du foie, du poumon, du rein, du sein, de la prostate. Il est par ailleurs toxique pour la reproduction, favorise les maladies cardio-vasculaires, affecte le fonctionnement des reins, le développement du cerveau, cause la survenue et l'aggravation de l'ostéoporose.

Les effets du cadmium sur la santé sont ainsi connus, documentés, et ce, depuis de nombreuses années maintenant.

Causes environnementales

Plus particulièrement, le cadmium est suspecté, selon Santé publique France, de jouer un rôle dans l'augmentation fulgurante des cas de cancer du pancréas en France. En trente ans, leur nombre a été multiplié par plus de quatre dans notre pays – une progression deux à trois fois plus rapide que dans la plupart des autres pays européens. Plus de 15 000 de nos concitoyens en sont frappés chaque année. Soit presque autant de sentences de mort : fatal dans 90 % des cas, le taux de survie à ce cancer n'a presque pas progressé, malgré des dizaines d'années de

recherche médicale. Au cours de la décennie 2030, le cancer du pancréas sera la deuxième cause de mort par cancer après le cancer du poumon, selon la Société nationale française de gastro-entérologie.

Cette progression est spécifique à notre pays et la science peine à l'interpréter. Elle ne s'explique pas par le simple vieillissement de la population. Des causes environnementales sont hautement suspectées de jouer un rôle, notamment l'exposition de notre population aux pesticides et son imprégnation importante par le cadmium.

Selon le rapport de l'Anses [Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail] de février 2026, 47 % de la population adulte française dépasse déjà les valeurs toxicologiques de référence. Les Français sont trois à quatre fois plus contaminés que leurs voisins européens.

Pour les non-fumeurs, jusqu'à 98 % du cadmium absorbé provient de l'alimentation : du pain, des pâtes, des pommes de terre, des céréales, des viennoiseries, du chocolat. Autant d'aliments que nous consommons au quotidien.

Surcoût minime pour les engrais

Cette contamination provient des engrais phosphatés utilisés par notre agriculture. La France autorise en effet dans ces engrais jusqu'à 90 milligrammes de cadmium par kilo : c'est 1,5 fois la limite européenne, et 4,5 fois le seuil recommandé par l'Anses et qui a déjà été adopté par d'autres pays européens.

Le surcoût pour traiter ces engrais et en réduire la teneur en cadmium représenterait 0,1 % du prix de production du blé. Ce n'est donc pas un problème économique, mais une question de choix politiques.

Utilisant les termes de « bombe sanitaire », des médecins libéraux ont écrit au gouvernement en juin 2025 pour alerter sur la situation. Des experts de l'Anses ont rendu leurs conclusions en février 2026. Des députés ont déposé une proposition de loi. Des dizaines de milliers de citoyens ont signé des pétitions.

Il est temps d'agir.

C'est pourquoi nous appelons le gouvernement à s'aligner sur les recommandations sanitaires de l'Anses de toute urgence. C'est ce que défend la proposition de loi déposée par les députés Benoît Biteau [Les Ecologistes, Charente-Maritime] et Clémentine Autain [L'Après, Seine-Saint-Denis] : nous appelons les députés et les sénateurs à la voter. Notre Constitution protège le droit à un environnement sain.

Il n'est jamais trop tard pour agir, bien qu'il le soit déjà pour certaines personnes. Au nom des futurs malades, prenez vos responsabilités : protégez la santé des Français.

Premiers signataires : Marc Antoni, retraité ; Marion Antoni, chirurgienne ; Audrey Antoni-Cordeiro, responsable ressources humaines dans le service public ; Louise Danet, product manager ; Isabelle Morvan Lamy, retraitée ; Caroline Proust, commerçante ; Alexandre Roussel, chercheur en relations internationales ; Jean-François Roussel, ingénieur de

recherche dans le domaine spatial ; Louis-Nicolas Roussel, community manager dans le domaine de l'IA ; Dimitri Tchernitchko, médecin généticien.

Retrouvez ici la liste complète des signataires.

[Cet article est paru dans Le Monde \(site web\)](#)